

**R-4307-2025**

# **Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029**

**Présentation des témoins du panel 2**

HQD-10, Document 2.2

12 janvier 2026



R-4307-2025

# Plan de présentation

**Introduction**

**Stratégie tarifaire**

**Efficacité énergétique et gestion de la demande de  
puissance**

**Conditions de service**

# Stratégie tarifaire

# Ajustements tarifaires 2026-2028

(excluant l'impact des décisions D-2025-114 et D-2025-124)

## Clientèle résidentielle 3,0 %

Tarifs abordables pour les ménages québécois

## Clientèle commerciale, institutionnelle et industrielle 4,8 %

Tarifs parmi les plus bas des juridictions comparables, ce qui renforce la position concurrentielle du Québec

### Tarifs domestiques

- Gel des frais d'accès au réseau (protection des MFR et des plus petits consommateurs)
- Ajustement uniforme des prix de l'énergie

### Tarifs généraux et industriel

- Ajustement uniforme des prix de l'énergie et de la prime de puissance

 La stratégie d'ajustement tarifaire proposée assure stabilité et continuité pour la clientèle

# Nouveau tarif pour clients surconsommateurs (DS)

**Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2027**

## **Grands consommateurs domestiques ciblés**

- Consommation annuelle de 50 MWh et plus : ~1 % de la clientèle
- Exclusion des ménages à faible revenu (MFR)
- Abrogation du tarif DP (faible nombre de clients résiduels)

## **Structure tarifaire basée sur le tarif D**

- Ajout d'une 3<sup>e</sup> tranche applicable à la consommation au-delà de 135 kWh/jour, *uniquement pour les clients au tarif DS*
- 3<sup>e</sup> tranche majorée de 2 % annuellement par rapport à l'indexation de la 2<sup>e</sup> tranche
- **Nouveau Flex DS adapté à la clientèle**



**Le nouveau tarif vise à encourager une consommation responsable de l'électricité**

# Fermeture des inscriptions à l'option de crédit hivernal

## Promotion du tarif Flex auprès de la clientèle domestique et de petite puissance

- Tarif mesuré plus compréhensible et transparent pour les clients
- Élimination des enjeux liés à l'altération de la référence

## Programme de thermostats intelligents à 0 \$

- Potentiel d'économie supérieur grâce à l'automatisation de la consigne de chauffage
- Mitigation du risque



**Le tarif Flex D permet de récompenser le client selon la valeur réelle de son effacement**

# Efficacité énergétique et gestion de la demande de puissance

# Hausse importante des budgets en EÉ et GDP

Imposée par le nouveau contexte réglementaire et d'affaires

## Contexte

### Loi sur la gouvernance responsable et Loi sur la performance environnementale

- Cible des approvisionnements en électricité de 255 TWh au 1<sup>er</sup> janvier 2035
- Prise en compte d'éléments permettant de favoriser la transition énergétique ou le développement économique
- Approbation des programmes d'EÉ par le MELCCFP
- Prévisions sur 3 ans

### Objectifs ambitieux dans un environnement en mouvance

- EÉ = mesure la moins coûteuse pour atteindre la cible des approvisionnements
- Trajectoire en EÉ ambitieuse avec des investissements de l'ordre de 10 G\$ d'ici 2035
- Évolution rapide des besoins du marché

## Conséquences sur la proposition

### Hausse importante des budgets

- Budget EÉ et GDP 2026-2028 de 2,1 G\$ : en hausse moyenne de 40% p/r au budget autorisé de 2025

### Déploiement sur le cycle tarifaire de :

- Nouveaux programmes / mesures dont les modalités demeurent en développement
- Modifications et bonifications aux programmes existants

### Maintien du suivi annuel par programmes et de la réalisation d'évaluations de programme

### Développement de l'approche par portefeuilles

# Nouvelle approche par portfolios

Nécessaire dans le nouveau contexte réglementaire et d'affaires

## Deux portfolios de programmes :

**EÉ** et **GDP**

ayant leurs propres enveloppes budgétaires annuelles

### Plus-value de l'approche par portfolios

- Permet de tenir compte de **l'environnement changeant et des besoins des clients et des partenaires**
- Fournit **la flexibilité requise** pour gérer les programmes et allouer les budgets autorisés de façon agile pour maximiser les économies d'énergie et de réductions de puissance
  - Par exemple, pour profiter de l'engouement suscité par certaines mesures ou pour répondre à des changements à l'écosystème du marché

# Évolution de l'offre de programmes

Offre bonifiée répondant aux besoins du marché et contribuant à l'atteinte des cibles

## Nouveautés

### EÉ

- **Programmes MFR**
  - Achat et installation de thermopompes dans les logements sociaux (pilote)
  - Installation clé en main de mesures d'EÉ pour la clientèle à revenu modeste
- **Panneaux solaires**
- **Thermopompes aux Îles-de-la-Madeleine**
- **GERE**

## Modifications aux programmes existants

### EÉ

- Solutions efficaces (Évaluation de projets pour grands clients industriels)
- SGEE
- Programmes MFR (Rénovation énergétique dans les HLM, COOP et OBNL)

### GDP

- Thermostats à 0\$
- Chauffe-eau interruptibles

# Nouvelle offre - Panneaux solaires

Mesure intégrée dans les programmes LogisVert (résidentiel), Solutions efficaces (affaires) et dans les réseaux autonomes

## Proposition

### Principales modalités :

- Aide financière de **1 000 \$/kW-installé**, sous réserve d'un maximum de 40 % du coût total, **calibrée** de manière à diminuer la période de retour sur l'investissement (PRI) du client
- Adhésion au **mesurage net non requis**, mais contribue réduire la PRI du client

### Stratégie de déploiement

- Lancement en **2026**
- Mesure intégrée à des programmes existants **pour tous les marchés**
- Offre d'une **aide en ligne et d'un guide de bonnes pratiques** pour accompagner les clients

## Catégorisation

Considérée comme **une mesure d'ÉE**, permettant de :

- Réduire la consommation du client, induisant par le fait même une réduction des besoins d'approvisionnement en énergie du Distributeur
- Réduire l'utilisation des ressources énergétiques existantes (comme les autres initiatives en ÉÉ) résultant en une baisse des ventes

**... et non comme une source d'approvisionnement**

## Principaux objectifs

- Permettre au client de combler en partie ou totalement ses besoins en électricité
- Diminuer la PRI du client comparativement à l'absence d'appui financier
- Stimuler le marché naissant afin d'engendrer une baisse des coûts d'acquisition et d'installation tout en solidifiant l'écosystème local par le biais des effets d'apprentissage

# Conditions de service

# Frais pour la transmission d'une facture papier

La mutualisation des frais liés à la facture papier n'est plus justifiée, sauf dans des cas d'exception

## Contexte

Hausse marquée des coûts postaux qui pourrait perdurer

- 2016 : 19,0 M\$ pour 23,3 M envois
- 2025 : 20,5 M\$ pour 14,7 M envois

Bassin limité de clients pouvant migrer à la Facture Internet

## Principaux objectifs

- Réduction des coûts postaux
- Confirmation du Web comme étant le service de base en matière d'abonnement
- Application du principe de l'utilisateur-payeur
- Incitation des clients à adhérer à la Facture Internet

## Proposition

Facturation de frais pour facture papier

- Frais établis sur la base du coût unitaire, soit 1,40 \$ (dont 90 % liés au coût du timbre-poste)
- Frais applicables 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la modalité, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Situations d'exception proposées

- Personnes âgées de 75 ans ou plus
- Personnes n'ayant pas accès à Internet ou à un service de données mobiles à domicile
- Autres situations particulières constatées par le Distributeur ou mentionnées par les clients (ex : problèmes informatiques causés par le Distributeur, handicaps physiques ou visuels limitant l'accès à la Facture Internet)

# Merci!

**Demande du Distributeur pour la révision  
tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028  
et 2028-2029**

